



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Secrétariat général**

Direction générale des  
ressources humaines

Sous-direction du  
recrutement

DGRH D5

**Arrêté**

**portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Ingénieur-e électronicien-ne, session 2018**

N° C2C45IGERME

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnalisé réservé d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Ingénieur-e électronicien-ne, au titre de l'année 2018 :

Madame HENRIET Nicole, ingénieure de recherche hors classe, présidente, experte, Université de Savoie, Le Bourget-du-Lac.

Monsieur D'ACUNTO Alain, maître de conférences hors classe, vice-président, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Metz.

Monsieur CHARBOIS Jean-Michel, ingénieur de recherche de 2ème classe, expert, Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur DUCATTEAU Damien, ingénieur de recherche hors classe cnrs, expert, Centre national de la recherche scientifique, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur DZIRI Ali, ingénieur de recherche de 2ème classe, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame SIADAT Mariam, maître de conférences hors classe, Université de Lorraine, Nancy.


Madame CHEVRET Sandra, maître de conférences classe normale, suppléante, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Metz.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le **26 AVR. 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement

  
Jean-François PIERRE